

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 3 décembre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Absent : Mario Lemire

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ordre du jour

211-12-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 5 novembre 2012

212-12-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2012 soit adopté avec corrections.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis de construction du mois de novembre 2012

DÉPÔT Le rapport des permis de construction du mois de novembre 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Règlement 446 sur le Comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement 364 en conséquence

RÈGLEMENT NUMÉRO 446 Le règlement numéro 446 *Règlement sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme, abrogeant et remplaçant le Règlement (364)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Détermination de l'allocation des membres du comité consultatif d'urbanisme

213-12-12 *CONSIDÉRANT* le *Règlement sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme (446)* adopté le 3 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est composé de membres permanents et adjoints à chaque réunion conformément au chapitre 2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 27 dudit règlement stipule que le montant d'une allocation allouée pour les frais de déplacement à chaque membre par réunion, est fixé par résolution du Conseil ;

213-12-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe, conformément à l'article 27, le montant de l'allocation pour chacune des réunions auquel un membre assiste à 45\$ pour un membre permanent et à 60\$ pour un membre adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Consultation publique et adoption – Approbation de la dérogation mineure DM12-138 – Ajout d'enseignes utilitaires pour le service au volant – Tim Horton's, 601, boulevard Jacques-Cartier – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

La consultation publique de cette dérogation mineure DM12-138, ayant reçue plusieurs commentaires et questions nécessitant des validations, est ajournée et reportée à une séance ultérieure.

3.5 Avis de motion - Règlement 447 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (352) afin de protéger les sources d'eau potable de la Municipalité, de préciser les normes d'implantation de certains ouvrages et constructions, de préciser la juridiction de la Municipalité dans les zones militaires et de modifier certaines dispositions relatives à l'affichage »

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 447 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (352) AFIN DE PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ, DE PRÉCISER LES NORMES D'IMPLANTATION DE CERTAINS OUVRAGES ET CONSTRUCTIONS, DE PRÉCISER LA JURIDICTION DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES ZONES MILITAIRES ET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AFFICHAGE »

4) Travaux publics

4.1 Autorisation de transfert de diverses servitudes de conservation et de non-construction sur la rue des Cerisiers et la rue Oak

214-12-12

CONSIDÉRANT la résolution 65-04-2010 autorisant la municipalisation de la rue Oak, Phase I, et la rue des Cerisiers, Phase III ;

CONSIDÉRANT les articles 22 et suivants de la loi sur la qualité de l'environnement du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, 2538-5436 Québec inc., s'est engagé lors de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MDDEP), référence 7311-03-22020-24 dossier 400498922, essentiel au début des travaux, de céder à la Municipalité une servitude de conservation mesurant 12 m, plan faisant partie intégrante de la présente ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

QUE le contrat à intervenir stipule la mention et le numéro de l'entente avec le MDDEP et que le plan de ladite servitude soit joint au contrat et en fasse partie intégrante, préparé par un arpenteur-géomètre et au frais du promoteur 2538-5436 Québec inc. ;

214-12-12

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'acquisition d'une servitude de conservation sur le fonds dominant 4 586 699, rue des Cerisiers, Phase III, à un acte notarié à être signé ultérieurement, pour une somme d'un (1) dollar ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat de servitude de conservation pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Municipalisation du sentier Tyrone, autorisation de signature et mandat de notaire et d'arpentage pour fins de cadastre

215-12-12

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'annexe A du *Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux* ;

CONSIDÉRANT la résolution 70-04-2008 autorisant la municipalisation de la rue Tyrone, Phase II et la résolution 77-05-2011 autorisation la municipalisation de la rue O'Shea, phase II et bouclage de la rue de Tyrone ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics confirme que les travaux de construction d'un sentier piétonnier, sur le lot 4 871 626, ont été effectués conformément à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la municipalisation du sentier pédestre sur le lot 4 871 626 ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à VRSB inc., arpenteur-géomètre, pour la préparation d'un certificat de cadastre dudit sentier pédestre, dossier 47-6-394 ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un contrat d'acquisition dudit sentier ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Renouvellement de contrat avec Net Plus inc., pour une période d'un an, pour l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux

216-12-12

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la résolution 09-01-2012 acceptant la soumission de Net Plus Inc. pour l'entretien ménager de certains bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics, responsable des bâtiments municipaux se déclare satisfait des travaux de l'entrepreneur et recommande le renouvellement du contrat avec Net Plus Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 du devis de l'appel d'offres stipule la possibilité d'ajouter ou de retirer un édifice du contrat ainsi que l'option de renouvellement du contrat de services d'entretien ménager ;

216-12-12

CONSIDÉRANT l'embauche d'un concierge pour le Centre communautaire, le Chalet des Sports et les toilettes extérieures (l'été) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Net Plus inc. confirme qu'elle maintient son tarif 2013 pour l'entretien ménager des bâtiments suivants :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Complexe municipal	19 400\$	19 788\$	20 183.76\$
Caserne incendies	1 800\$	1 836\$	1 872.72\$
Garage municipal	5 200\$	5 304\$	5 410.08\$

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon renouvelle le contrat à compter du 1^e janvier 2013, pour une période de trois (3) ans, avec Net Plus Inc. pour les services d'entretien ménager de certains bâtiments municipaux au coûts susmentionnés, taxes en sus ;

QUE le tarif horaire soumissionné pour 2013 au montant de 31.50\$ soit accepté ;

ET QUE les crédits pour ce contrat soient appropriés à même le budget 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Municipalisation de la rue Hodgson, phase II, bouclage rue de Clare

217-12-12

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* ;

CONSIDÉRANT la résolution 89-05-2012 autorisant l'ouverture du prolongement de la rue Hodgson, Phase II et bouclage jusqu'à la rue de Clare, lots 4 803 769, 4 803 764 et 4 955 372, incluant quinze (15) terrains et un (1) rond de virée à modifier, lot 4 955 369 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics ne peut déposer sa recommandation d'acceptation en principe de la municipalisation avant que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction et que l'ingénieur atteste de la conformité des travaux à la réglementation municipale qui mentionne tous les coûts des travaux à terminés et les sommes des garanties, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la municipalisation de prolongement de la rue Hodgson, Phase II et bouclage jusqu'à la rue de Clare, lots 4 803 769, 4 803 764, 4 955 369 et 4 955 372, incluant quinze (15) terrains et un (1) rond de virée à modifier ;

QUE la signature de la municipalisation doit être effectuée avant l'émission de permis de construction ;

QUE la firme d'ingénierie, Dessau Inc. dépose sa recommandation d'amorcer la municipalisation et atteste de la conformité des travaux à la réglementation municipale ;

QUE les ingénieurs déposent la liste des déficiences et la liste des travaux à effectuer ;

QUE le Directeur des Travaux publics dépose sa recommandation d'acceptation en principe de la municipalisation conditionnelle à ce que tous les documents nécessaires à la municipalisation soient déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction ;

217-12-12

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition conformément au *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Municipalisation du sentier pédestre entre la rue Maple et Oak et autorisation des signatures d'acquisition du sentier et du terrain du parc de la rue Oak

Ce point a été scindé en deux (2) résolutions distinctes durant la réunion :

218-12-12

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'annexe A du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* ;

CONSIDÉRANT la résolution 178-10-2011 autorisant la municipalisation de la rue Oak, Phase II conditionnelle à la construction d'un sentier piétonnier sur les lots 4 369 652 et 4 586 620 dès sa municipalisation ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà complété l'acquisition du lot 4 586 620 ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics confirme que les travaux ont été effectués conformément à la réglementation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que déposé, la municipalisation du sentier pédestre sur le lot 4 369 652 ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un contrat d'acquisition dudit sentier ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

219-12-12

CONSIDÉRANT l'article 5 de l'annexe A du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (385)* ;

CONSIDÉRANT l'entente de cession du lot 4 369 646 situé au 113, rue Oak, pour la construction d'un parc municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise l'acquisition du lot 4 369 646 ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie un mandat à Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un contrat d'acquisition dudit parc municipal ;

219-12-12

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

5) Parcs & Loisirs

Le conseiller M. Claude Lacroix nous signale que le prolongement de l'anneau de glace est presque complété, et que la glace sera préparée aussitôt que la température le permet.

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique & Incendies

Le conseiller M. Stéphane Hamel nous avise que le nouveau camion échelle du Service des Incendies devrait être acquis la semaine prochaine, et qu'il ne reste que quelques essais d'homologation ULC à effectuer afin de finaliser l'achat.

Monsieur le Maire Clive Kiley nous annonce que l'ancien camion échelle a été vendu pour la somme de 3 812.57\$, taxes incluses.

8) Environnement & Hygiène

8.1 Gestion des matières résiduelles

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.2 Aqueduc et égout

Monsieur le Maire Clive Kiley nous signale que notre aqueduc est en bonne état. Les ouvertures de bornes fontaines se sont bien passé et cette stratégie de rinçage pour améliorer la situation de coloration de l'eau semble avoir été un succès.

8.3 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

La conseillère Mme Lucie Laperle nous avise qu'il y a maintenant une affiche sur la piste cyclable à l'effet que les travaux sur le pont auront lieu sous peu.

9) Culture & Vie Communautaire

9.1 Autorisation de dépôt d'une demande de financement au Fonds du patrimoine culturel du Québec aux fins d'actualiser l'inventaire local des biens patrimoniaux

220-12-12

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel* ;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit la création d'un fonds de patrimoine culturel visant à financer, entre autre, la réalisation d'inventaire de biens patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose d'un inventaire local de biens patrimoniaux réalisé en 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle loi prévoit la possibilité de protéger le patrimoine culturel immatériel ;

220-12-12

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire local de 2007 ne contenait aucun élément de patrimoine immatériel ;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a lieu d'actualiser l'inventaire local de 2007 en y intégrant des éléments de patrimoine immatériel ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un tel inventaire constitue la première étape de mise en vigueur de la *Loi sur le patrimoine culturel* sur le territoire de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la signature et le dépôt d'une demande de financement au fonds du patrimoine culturel du Québec ;

QUE cette demande de financement porte sur la réalisation d'une mise à jour de l'inventaire local des biens patrimoniaux de 2007, en y intégrant les éléments de Patrimoine immatériel ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite demande pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Mme Lucie Laperle nous fait un résumé d'activités à la Bibliothèque pour le mois de novembre, signalant qu'il y a eu 43 nouveaux membres pour un total de 1562 membres, et que 119 heures de bénévoles ont été travaillées par 17 bénévoles.

Au sujet du Comité de la *Politique familiale* et à la démarche *Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)*, les réponses préliminaires du questionnaire dévoilent les statistiques suivantes :

- Il y a 116 enfants âgés de 12 à 15 ans qui habitent notre municipalité ;
- De ceux qui ont répondu au questionnaire, 25% ne savait pas que la Municipalité avait conclu une entente avec la Garnison de Valcartier permettant à tous ses citoyens d'utiliser à un tarif préférentiel les programmes et installations du Service des loisirs communautaires ;
- Les principales sources d'information pour se tenir au courant des événements de la Municipalité, consultés régulièrement, sont le Shannon Express et le Calendrier de la Municipalité.

10) MRC

Monsieur le Maire Clive Kiley nous annonce le démantèlement par Hydro du poste ValRose en 2016. Le poste de remplacement sera à Ste-Catherine, en milieu agricole, et la ligne de haute tension sur St-Patrick et Gosford disparaîtra.

Les quotes-parts représentent environ 22% du budget de la MRC. Il y aura augmentation de 5-6% de nos quotes-parts, qui augmenteront de 40 000\$ en fonction de notre évaluation foncière qui inclut une facture non récurrent PMAD et concordance au schéma d'aménagement de la MRC. Ils feront objet d'une taxe spéciale en 2013 sur nos comptes de taxes. La toiture de la MRC est à refaire. Un tiers de leur budget est attribué aux salaires, un fait dont il n'est pas fier.

11) Liste de correspondance

DÉPÔT La liste des correspondances reçus durant le mois de novembre 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

221-12-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle de payer les comptes suivants corrigée

	Description	Facture
Archambault	Livres	327.93 \$
Acklands Grainger	mousse - classe A - hi combat et bouteille gaz - incendies	2 685.15 \$
Adsum	premier versement - publicité Guide Valcartier	1 034.78 \$
Alia Conseil	formation pour gestionnaires	455.02 \$
Alain Castonguay	kilométrage - échelle pompe	315.00 \$
Atco Structures & logistics	location – roulotte	459.90 \$
Bédard Québec Inc.	réparations – rues	474.40 \$
Bédard Serrurier Ste-Foy	achat de cadenas	330.12 \$
Bell Canada	Téléphones	2 818.07 \$
Bell Mobilité	cellulaires	572.06 \$
BGL Brokerage Ltd.	frais douanes et tps - water rescue craft - incendies	266.53 \$
Boivin & Gauvin Inc.	pièces et main-d'œuvre - incendies	367.92 \$
Brigitte Olivier	remboursement - biblio	24.72 \$
BZ Inc.	console de réception (système téléphonique)	405.86 \$
Camions Freightliner	réparations - camion	1 020.37 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour les édifices, etc.	386.21 \$
Capitale en Fête	honoraires professionnels - party de Noël	416.78 \$
Carrières Québec	sable et sel	829.86 \$
Carrière Union	travaux voirie	571.46 \$
Centre de Téléphone Mobile	réparations - cellulaires - incendies	603.62 \$
Centre Mécanique Shannon	réparations - camions incendies	418.83 \$
Chantal Thompson	remboursement - dépenses pour salon des artisans	294.18 \$
Clôture Berco	clôture autour de jeux d'eau/sentier de glace/terrain baseball	13 250.87 \$
Concepts Gingras	location - toilettes	235.70 \$
Conf. Capitale Nationale	séminaire en design urbain - Normand Légaré	80.00 \$
Co-Op Ste-Catherine	pièces, etc.. Pour inventaire au garage	325.23 \$
Création Design Inc.	achat de chaises pour centre	1 161.25 \$
Cyr Ouellet	kilométrage et pourboires	94.15 \$
Dino Perreault	achat de nourriture - chiens	18.60 \$
E.B.Q.M. Inc.	photocopieur	387.28 \$
Elaine Neville	kilométrage - banque	36.00 \$
Équipement Benoit Bilodeau	achat de tondeuse commerciale Pro-Turn	10 865.14 \$
Eric Blais	aiguille Twinrix	59.00 \$
Excavation Lily Rose Inc.	honoraires professionnels - piste cyclable - Bretagne	436.90 \$
F. Dufresne Inc.	essence - incendies et camion normand	389.67 \$
Fonds Infor sur le territoire	avis de mutation	36.00 \$
F.Q.M.	messagerie	20.36 \$
Gaudreau Environnement Inc.	vidange - fosse septiques	1 488.28 \$
G.L.P. Paysagiste	honoraires professionnels - travaux voirie, piste cyclable, parcs	7 288.38 \$
Garage René Bertrand	remorquage - Freightliner	149.47 \$
Gestion K.L.Y. Inc.	Boîtes à lunch - salon des artisans	380.98 \$
Go-Pel Excavation Pavage Inc.	travaux sur des Mélézes	450.12 \$
Groupe Altus	honoraires professionnels - espaces verts	218.45 \$
Groupe Conseil Genivar Inc.	honoraires professionnels - réfection rue Rochon	6 611.06 \$
Groupe Système Forêt	renouvellement - ArcGIS	114.98 \$
Groupe Ultima Inc.	assurances	411.00 \$
H/G Electrique Inc.	honoraires professionnels - bâtiment 200 J.C., parc chiens, etc	3 743.45 \$
Hydro Québec	éclairage public, postes de compteurs, pompage, édifices, etc..	15 391.15 \$
Hydro Sys Experts-Conseil	honoraires professionnels - projet Shannon Power	8 256.65 \$
Imprimerie Nicober Inc.	cartes d'affaires - incendies	132.22 \$
Jean Paul Côté	produits pour système aqueduc	336.88 \$
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.	honoraires professionnels - Fossambault	1 768.92 \$
Laboratoire Hygienex	fournitures pour les édifices	96.40 \$
Larochelle Équipement Inc.	pièces - 6 roues sableuse	298.94 \$
Laurentide Re/Sources Inc.	collecte - huiles	366.99 \$
L'Heureux Inc.	réparations - machines au chalet	366.99 \$
Librairie La Liberté	livres - biblio	925.88 \$
L'Heureux Inc.	réparations - machines au chalet des sports	358.74 \$

Lindsay Roach	kilométrage - bureau de poste	7.75 \$
Luce Milhomme	remboursement - dépenses pour salon des artisans	266.97 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	party de Noël	800.00 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	honoraires professionnels - mises à jour	18 035.95 \$
Maison Anglaise	livres	145.71 \$
Marie-Josée Monderie	fournitures	30.60 \$
Mark Doiron	kilométrage - cours aqueduc	297.00 \$
Martin & Lévesque	vêtements pour pompiers	366.82 \$
Matériaux Tôle Ouellet	matériaux pour bâtisse au 200 J. Cartier - aqueduc	148.66 \$
Matrec	collecte de conteneurs sur la base	1 747.62 \$
Maxxam	analyses - testes d'eau	1 752.22 \$
Méto Excavation	travaux de voirie - Donaldson/Wexford/des Mélézes/sentier	5 571.74 \$
Moisan Marketing	journal - Shannon Express - octobre	3 368.77 \$
Net Plus Inc.	contrat - novembre	3 791.74 \$
Normand Légaré	honoraires prof - location de salles/kilométrage-formation	1 237.00 \$
Olivier O'Neil-Paradis	donation	1 000.00 \$
Orizon Mobile	système de communication	45.32 \$
P. Aubut Inc.	porte au centre communautaire - barils tige	1 573.84 \$
Patates Plus	incendies	395.03 \$
Pavage U.C.P.	pavage - chemin de Dublin, etc..	37 047.83 \$
Philippe Racine, ing.	honoraires professionnels - réfection rivière Jacques-Cartier	1 500.00 \$
Pièces d'autos Guill Val-Bélair	huile pour chaine à scie	169.52 \$
Postes Canada	dépliant - réunion MDN - dossier l'eau	284.38 \$
Produits Sanitaires M G	fournitures pour les édifices	213.56 \$
Quincaillerie Durand	fournitures - travaux voirie	105.47 \$
Réal Huot	fournitures pour inventaire - aqueduc	717.45 \$
Références Solutions	frais internet - hébergement du site web et Kerio	913.77 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels - alarmes	133.83 \$
Reliure Travaion	honoraires professionnels	60.68 \$
Réseau biblio de la Cap Nationale	fournitures	8.99 \$
Revenu Québec	DAS	18 209.13 \$
Ronald Tardif	honoraires professionnels - coffres en bois - quincaillerie	700.00 \$
Sani-Orléans Inc.	pompage et nettoyage de ponceau - Donaldson	1 556.48 \$
Services Technologiques A.C. Inc.	contrat de service - postes de pompage	316.18 \$
Services Fin. Delage Landen	contrat de service - postes de pompage	1 836.04 \$
Société de l'assurance automobile	immatriculation - skidoo	269.70 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau	859.40 \$
Theresa King	entente - pistes de ski	1 000.00 \$
Turcotte 1989 Inc.	pièces - aqueduc	517.39 \$
Underwriters Labs of Canada Inc.	inspection - aerial ladder - unit 320 - incendies	2 012.06 \$
Unicoop-Agricole	pièces pour Kubota	202.30 \$
Vincent Trudel	formation à Granby	259.99 \$
Ville de Québec	boues de fosses septiques	13 665.60 \$
Voltec	entretien - réseau d'éclairage sept-octobre-novembre	3 995.37 \$
Visa	renouvellement NFPA (incendies) factures divers, voirie, admin.	3 062.99 \$
Zoom nature,	animation - biblio	299.63 \$
	TOTAL	222 131.33 \$

221-12-12
corrigée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

13.1 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

DÉPÔT

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Le Directeur général et Président des élections municipales par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du Conseil municipal de Shannon et il en fait dépôt.

13.2 Renouvellement du contrat d'assurances de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec pour l'exercice financier 2013

222-12-12

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, la Municipalité participe au regroupement d'assurance des municipalités avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), police MMQ-03-022020, par le biais du courtier PMT Roy Assurances ;

CONSIDÉRANT QUE cette assurance est renouvelable au 1^e janvier de chaque année avec un résultat combiné qui n'indique aucune augmentation pour 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement, tel que déposé, des assurances de la Municipalité avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), police MMQ-03-022020, par PMT Roy Assurances, le 1^e janvier 2013 ;

ET QUE la Municipalité de Shannon confirme que toutes les mesures prévues au plan de mise en œuvre dont la date de finalisation est atteinte ont été réalisées et complétées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Renouvellement du contrat d'assurances collectives des employés municipaux avec Desjardins Sécurité financière pour l'année 2013

223-12-12

CONSIDÉRANT QUE, depuis plusieurs années, la Municipalité et les employés municipaux permanents participent à un régime d'assurance collective à participation égale ;

CONSIDÉRANT QUE cette assurance est renouvelable au 1^e janvier de chaque année avec un résultat combiné qui indique une augmentation de 5% pour 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le renouvellement, tel que déposé, de ce régime amélioré d'assurance collective avec Desjardins Sécurité Financière incluant les mêmes garanties, le 1^e janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Désignation de monsieur le conseiller Stéphane Hamel comme représentant du Conseil et membre du comité consultatif d'urbanisme

224-12-12

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) (446)* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 dudit règlement prévoit la désignation par le Conseil de l'un de ses membres comme représentant et président du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Stéphane Hamel, conseiller, comme membre représentant auprès du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et qu'il soit nommé d'office président du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 Autorisation d'embauche au poste de Responsable des loisirs et de la Vie communautaire, à titre d'employé permanent à temps plein, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire

Les entrevus n'ayant pas encore été terminés, ce point est reporté à la réunion extraordinaire qui aura lieu le lundi 10 décembre 2012.

14) Finances & greffe

14.1 Détermination des dates de séances régulières du Conseil pour l'année 2013

225-12-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est régie par le *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule que le Conseil doit établir avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances publiques ordinaires pour l'année qui vient ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe la date des séances publiques du Conseil municipal de Shannon pour 2013 comme suit :

Lundi, le 7 janvier

Lundi, le 4 février

Lundi, le 4 mars

Mardi, le 2 avril

Lundi, le 6 mai

Lundi, le 3 juin

Mardi, le 2 juillet

Lundi, le 5 août

Mardi, le 3 septembre

Mardi, le 1^e octobre

Lundi, le 11 novembre

Lundi, le 2 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Indicateurs de gestion 2011

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du rapport des Indicateurs de Gestion 2011 préparé par les vérificateurs de la Municipalité, Deloitte et Touche, et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

14.3 Demande d'extension de délai pour obtention de permis de construction au 5, rue Saint-Patrick

226-12-12

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble commercial de type « centre médical » incluant une pharmacie au 5, rue St-Patrick, lot 4 368 388;

CONSIDÉRANT la résolution 170-10-2011 autorisant conditionnellement la demande de PIIA11-007 ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à cette autorisation du 3 octobre 2011 et du contrat d'achat signé le 26 avril 2011, le propriétaire avait l'obligation de faire une demande de permis de construction dans les douze (12) mois de l'achat, soit avant le 26 avril 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, Développement S.C. Inc. a déposé le 23 mai 2012 une demande de prolongation de la date de la demande de permis d'au moins six (6) mois afin de permettre la finalisation d'ententes de location à venir et que le tout a été autorisé par la résolution 118-06-2012 jusqu'au 30 novembre 2012 ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est dans l'intérêt de la Municipalité de prolonger à nouveau ce délai ;

226-12-12

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, au propriétaire, Développement S.C. Inc. un délai supplémentaire de trois (3) mois, jusqu'au 28 février 2013, pour l'obtention d'un permis de construction pour un édifice sis au 5, rue Saint-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 Rapport financier semestriel de la Municipalité

DÉPÔT ÉTATS
FINANCIERS

En vertu de l'article 176.4 du *Code municipal*, le Directeur général/Secrétaire-trésorier doit déposer semestriellement, lors d'une séance du conseil, les états des revenus et dépenses de l'exercice financier courant, soit deux états comparatifs, au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai et lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté :

- le premier compare les revenus et dépenses au 30 novembre de l'exercice en cours à ceux de la même période, l'an dernier ;
- le second compare les revenus et dépenses prévisibles au cours du présent exercice financier à ceux prévus initialement au budget.

Le rapport de budget semestriel a été déposé et reconnu par le Conseil.

14.5 Règlement 448 pourvoyant à l'adoption du budget et à l'imposition des taxes pour 2013

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 448 intitulé :

« RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION DU BUDGET ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR 2013 »

14.6 Autorisation de virement du Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques au Fonds général pour le remboursement des coûts de certains travaux de rapiéçage sur le chemin de Dublin

227-12-12

CONSIDÉRANT le *Règlement sur la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (373)* adopté le 3 novembre 2008 ;

CONSIDÉRANT les nombreux travaux réalisés sur le chemin de Dublin, visé par l'application du règlement ci-haut cité :

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de 2012 sur ledit chemin ait été payés à même le Fonds général ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le virement d'une somme de 25 000\$ du Fonds local pour l'entretien de certaines voies publiques au Fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.7 Renouvellement de la marge de crédit de la Municipalité avec la Caisse populaire Piémont Laurentien

228-12-12

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins Piémont Laurentien a consenti un contrat de crédit variable avec une couverture de 1 000 000.\$, le 12 décembre 2005 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à la Caisse Desjardins Piémont Laurentien de renouveler pour une période d'un (1) an le contrat de crédit variable d'un million de dollars (1 000 000.\$), compte EOP 376350, aux mêmes conditions que celles prévalant à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.8 Autorisation de report de l'adoption du budget 2013 et envoi d'un avis en conséquence au ministère des Affaires municipales

229-12-12

CONSIDÉRANT les préparations budgétaires pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de plusieurs contrats et des subventions à recevoir pour l'année 2013 ne sont pas encore confirmés ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon reporte l'adoption de son budget pour l'année 2013 au mardi le 22 janvier 2013 ;

ET QUE copie de la présente soit transmise au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉPÔT LISTE
ARRÉRAGES**

14.9 Liste des arrérages de taxes 2012

En vertu des dispositions de l'article 1026 du *Code municipal*, le Secrétaire-trésorier doit déposer annuellement une liste des arrérages de taxes ;

La liste des arrérages de taxes a été déposée et reconnu par le Conseil.

14.10 Détermination des tarifs du journal municipal Shannon Express pour l'exercice financier 2013

230-12-12

Madame la conseillère Lucie Laperle se retire de la discussion avec divulgation de son intérêt pécuniaire ;

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, la grille des taux et tarifs 2013 pour la vente de publicité dans la publication du Shannon Express :

230-12-12

	<u>2013</u>
Carte d'affaire, noir & blanc, intérieure	50\$
1/3 de page, noir & blanc, intérieure	100\$
½ page, noir & blanc, intérieure	150\$
1 page intérieure, noir & blanc	225\$
1 page extérieure en couleur, extérieur, commerce local	300\$
1 page extérieure en couleur, extérieur, commerce extérieur	400\$
 Nouveau commerçant de Shannon – Spécial : page extérieure en couleur, 1 fois seulement	 100\$

ET QUE le commerçant achetant une page, intérieure ou extérieure, fournisse à ses frais, le montage de la page.

Madame la conseillère Lucie Laperle s'abstient de voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.11 Détermination des tarifs du service des Travaux publics pour l'année 2013

231-12-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir de fixer, par voie de résolution, un taux horaire pour la facturation des services municipaux payables par un tiers lors de travaux sur le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe les taux horaires suivants pour l'exercice financier 2013 :

	<u>2013</u>
1 journalier + véhicule	85.\$
1 journalier	55.\$
opérateur + rétrocaveuse Kubota	100.\$
opérateur + balai de rue Kubota	80.\$
chauffeur + camion 8 tonnes	95.\$
chauffeur + camion 2 tonnes	90.\$
Tracteur souffleur versatile	150.\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia et déclarations des conseillers

15.1 Félicitations aux premiers répondants du Service des Incendies pour leur récente intervention ayant permis de sauver la vie d'un citoyen

MOTION DE
FÉLICITATION

CONSIDÉRANT QUE lors d'une intervention médicale en novembre 2012 une vie a été sauvée par l'usage du défibrillateur ainsi que le travail dévoué de trois pompiers volontaires 1^e répondant ;

De la part des membres du Conseil, le Maire, Clive Kiley, offre une Motion de félicitations pour les efforts de messieurs Jean-François Hamel, Jean Bernier et Denis Champagne pour la réanimation récente d'un citoyen de Shannon.

15.2 Liste à jour des responsabilités politiques des conseillers

DÉCLARATION

Le Maire, Clive Kiley redistribue les dossiers aux membres du Conseil comme suit :

Maire :	Clive Kiley	MRC Finances Relations externes Police
Siège #1	Bernard Gagné :	Ressources humaines
Siège #2	Claude Lacroix :	Maire suppléant Travaux publics Parcs et Loisirs Shannon Vision inc
Siège #3	Mario Lemire :	C.B.J.C. Winterfest Vélopiste Environnement et Hygiène du milieu
Siège #4	Lucie Laperle :	Culture et Vie communautaire
Siège #5	Sophie Perreault :	Évènements spéciaux
Siège #6	Stéphane Hamel :	Sécurité et incendies Urbanisme

15.3 États financiers 2011 de Shannon Vision inc.

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du rapport des états financiers de Shannon Vision inc. pour l'année fiscale 2011, et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

16) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 22h20.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 10 décembre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Absent : Mario Lemire

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire du Maire Clive Kiley à 19h30.

2) Ordre du jour

232-12-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Rapport sur la situation financière de la Municipalité

DISCOURS
DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du *Code Municipal*, le Maire lit le rapport sur la situation financière de la Municipalité.

Cela inclut un rapport sur les dernières déclarations financières pendant l'année finissant le 31 décembre 2012, une vue d'ensemble générale du budget 2013 et des orientations générales pour 2013. Ce rapport sera publié dans une édition spéciale du journal local le *Shannon Express* en janvier 2013.

4) Programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015

Ce point est reporté à la séance du mardi 22 janvier 2013.

5) Détermination des tarifs d'honoraires des permis et certificats pour l'année 2013

233-12-12

CONSIDÉRANT QUE toute demande de permis, certificat, etc. doit être accompagnée du paiement du tarif d'honoraires, le tarif, étant non remboursable dans le cas d'un refus par le fonctionnaire désigné ;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un projet de grille des tarifs au Conseil ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, la grille des taux et tarifs 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Reprise de la consultation publique et adoption – Approbation de la dérogation mineure DM12-138 – Ajout d’enseignes utilitaires pour le service au volant – Tim Horton’s, 601, boulevard Jacques-Cartier – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme

234-12-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-138 déposée par Les Services exp inc. mandaté par Tim Hortons, occupant du lot 4 366 671-P, situé au 601, boulevard Jacques-Cartier, zone M-75 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de permettre l’implantation de trois (3) enseignes utilitaires dont deux (2) de plus de 3,68 m² alors que le *Règlement de zonage* (352) article 13.14 tableau 30 stipule que le nombre d’enseignes utilitaires maximal pour une propriété est d’une (1) et que ce même article stipule que la superficie maximale est de 3,0 m² ;

CONSIDÉRANT QUE l’application d’une telle dérogation mineure ne porte pas atteinte au droit de jouissance des propriétaires voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée de bonne foi par le requérant ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-138 ;

CONSIDÉRANT QU’il y a plusieurs commentaires qui se sont manifestés, nécessitant des vérifications, lors de l’assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2012 et ajournée depuis ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-138.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

7) Autorisation d’embauche au poste de Responsable des loisirs et de la Vie communautaire, à titre d’employé permanent à temps plein, au Service de la Culture, des Loisirs et de la Vie communautaire

235-12-12

CONSIDÉRANT la résolution 145-08-2012 autorisant le Directeur général de procéder à un appel de candidature pour un poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire et/ou Concierge du Centre communautaire et du Chalet des sports ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris la décision de scinder le poste créé en vertu de la résolution 145-08-123 et qu’il a déjà comblé le poste de Concierge au Centre communautaire et pour certains autres bâtisses municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie de se doter de ressources humaines en matière des Loisirs et de Vie Communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général a procédé, au cours du mois de novembre dernier, à un appel de candidature pour un poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) candidats ont été retenus parmi les postulants pour une première entrevue ;

235-12-12

CONSIDÉRANT QUE deux (2) de ces candidats ont été retenus pour une deuxième entrevue et évalués par le Directeur général ainsi que le Conseiller municipal responsable des ressources humaines, M. Bernard Gagné ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Vanessa Paquet-Labbé au poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire aux Services de la Culture des Loisirs et de la Vie Communautaire à titre de permanente à temps plein à raison de 40 heures par semaine, sur un horaire varié ;

QUE la rémunération soit établie selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour le poste de Responsable des Loisirs et de la Vie Communautaire ;

QUE la période probatoire soit fixée à 6 mois de la date d'embauche ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux au moment prévu à la Politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Nomination du chef d'équipe au Service des Travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 77-04-2012 nommant M. Mark Doiron comme chef d'équipe pour assister le contremaître de la voirie du Service des Travaux publics ;

CONSIDÉRANT le départ volontaire de M. Doiron au 16 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT les entretus réalisés par le Directeur du Service des Travaux publics, M. Pierre Bédard, auprès des candidats intéressés pour combler ce poste ;

CONSIDÉRANT les compétences particulières de M. Alain Dubé ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Alain Dubé comme chef d'équipe affecté au Service des Travaux publics, à raison de 40 heures semaine ;

QUE la période probatoire soit fixée à 3 mois de la date d'embauche ;

QUE le salaire de chef d'équipe soit conforme aux calculs de rémunération établit pour ce poste par la résolution 77-04-2012 ;

ET QUE les tâches appropriées lui soient attribuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Période de questions

Parole est accordée au public pour une période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance extraordinaire à 20h48.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général